

G. — QUESTIONS SOCIALES

LE SERVICE DU RECASMENT ET DE L'ASSISTANCE AUX ANCIENS MILITAIRES MAROCAINS

Ce Service, créé le 1er Août 1945 a poursuivi son activité pendant l'année 1946. Outre que la démobilisation des militaires marocains n'est pas terminée (un contingent de 10 à 12.000 hommes en provenance d'Europe a commencé à arriver au Maroc), il convenait d'intensifier, cette année, les efforts en faveur de ceux qui ont été libérés au cours des 16 mois ayant suivi la démobilisation massive de l'été 1945.

On sait que l'action de ce Service vise à :

- recaser le démobilisé, c'est-à-dire le réadapter à son milieu naturel, en lui fournissant l'appui moral et matériel de l'administration, se traduisant, si besoin, par l'octroi d'une situation, d'un état procurant à l'intéressé des moyens d'existence par le travail (action individuelle).
- éduquer ou rééduquer un certain nombre d'entre eux dans des centres spéciaux; en installer d'autres, les plus déshérités du sort, dans des groupements collectifs (lotissements), sur des terrains domaniaux de l'Etat ou encore assister par le travail, sur des chantiers ouverts à leur intention, les chômeurs en attendant leur recasement définitif.
- venir en aide aux grands invalides, aux mutilés, aux familles dans le besoin, aux orphelins de guerre.

I — ACTION INDIVIDUELLE

1°/ — *dans les campagnes* : Tous les efforts tendent à ce que les ex-militaires qui en sont originaires reprennent leur place dans leur milieu tribal, où ils redeviennent agriculteurs, éleveurs, petits artisans. A cet effet, tous ceux qui ont besoin d'une aide matérielle reçoivent des prêts en argent ou en nature des instituts de crédits (S.I.P., Caisse Régionales de Crédit Indigène) et du Fonds de Secours, celui-ci liant son action à celle des deux premiers organismes.

Pour ceux qui, pour une raison de force majeure, ne peuvent être ramenés à la terre (petits mutilés en particulier) des places sont recherchées pour eux dans les Services Administratifs du bled (makhzens, Douane, Eaux et Forêts, P.T.T., etc...) ou sont placés dans des emplois sédentaires chez les particuliers, ou encore reçoivent des facilités, avec avance d'argent, pour ouvrir un petit commerce (cafés-maures, gargottes, bureaux de tabacs, etc...) ou un atelier artisanal.

2°/ — *dans les villes* : Le recasement ne peut s'effectuer que :

- par le placement dans les administrations publiques, les services concédés, les services civils de l'Armée, chez les particuliers;
- la recherche des débouchés dans le commerce, l'artisanat avec prêts à l'appui.

Une instruction résidentielle du 8 novembre 1945, rappelée le 2 décembre 1946, a attiré expressément l'attention des adminis-

trations publiques sur l'obligation qui leur est faite, par le Dahir du 22 mai 1939, de réserver 80 % de leurs emplois à des ex-militaires marocains, anciens combattants.

II — ACTION COLLECTIVE

1°/ — *éducation et rééducation rurale* :

a) 2 centres d'apprentissage rural (agriculture, arboriculture, élevage, artisanat) existaient en 1945. Trois nouveaux ont été créés en 1946 (voir ci-après).

Ils ont pour objet de recevoir, en qualité de stagiaires, des hommes volontaires, qui reçoivent un enseignement pratique amélioré touchant à toutes les formes de l'activité rurale, tout en gagnant leur vie pendant leur stage et en bénéficiant d'avantages particuliers (logements pour eux et leur famille, prime de technicité, vêtements, participation aux bénéfices de l'exploitation, rations de force, etc...). — A la sortie du Centre, les intéressés sont recasés définitivement sur leur bled qu'ils sont ainsi mieux en mesure de valoriser avec l'aide financière des S.I.P., ou encore placés comme ouvriers spécialisés dans les grandes exploitations privées.

b) *les lotissements* sont constitués sur des terrains achetés et équipés par le Fonds de Secours. Les lots, placés sous le statut collectif, sont attribués de préférence à des anciens combattants n'ayant pas de terrains en propre et désireux de se fixer à la terre. Ainsi groupés; les A.M.M. sont mieux surveillés, dans leur intérêt, par l'autorité de contrôle qui les aide en faisant intervenir les S.I.P.

Des lotissements nouveaux ont été créés en 1946 à MOGADOR, SAFI, OUED ZEM, TIZ-NIT et la banlieue de MEKNES.

2°/ — *dans les villes* :

a) la plupart des *Diar et Askri* fournissent dans leurs ateliers d'artisanat, un travail simple mais rémunérateur aux anciens soldats et à leurs femmes.

b) *les chantiers d'assistance par le travail*. Les A.M.M. des centres urbains, notamment sans travail, sont admis sur les chantiers spéciaux alimentés par les fonds de la « Lutte contre la Misère » et par le Fonds de Secours. On s'emploie, pendant ce temps, à les recaser définitivement.

III — L'AIDE aux INVALIDES, aux MUTILES, aux FAMILLES, aux ORPHELINS

1°/ — Un centre d'accueil pour *grands invalides* avait été créé en 1945 à Rabat. D'autres ont été ouverts en 1946 à Casablanca, Fès, Oujda, Marrakech et Meknès en seront dotés prochainement. En 1947 sera vraisemblablement ouverte la Maison des Grands Mutilés Marocains due à la générosité de la Croix Rouge du Maroc et de Mme la Maréchale LYAUTEY.

- 2°/ — Les *mutilés* susceptibles d'être rééduqués et volontaires trouvent à s'employer dans les ateliers artisanaux des Diar El Askri ainsi que dans certains centres aménagés à leur intention (Boucheron, Boulemane par exemple).
- 3°/ — Les *pensionnés*, veuves, ascendants ou descendants, dont la *pension n'est pas liquidée* et qui sont dans le besoin, reçoivent du Fonds de Secours des dons en argent à la demande des autorités de Contrôle.
- 4°/ — *Orphelins de guerre*. L'institution agricole des orphelins de guerre à Ahermoumou, subventionnée par le Fonds de Secours, a recueilli en 1946 une quarantaine d'enfants mâles de 3 à 10 ans. Cet établissement, qui sera passé le 1er janvier 1947 à la Direction de l'Instruction Publique, est susceptible de recevoir prochainement 100 orphelins.

IV — MESURES GENERALES PRISES ou PREVUES en FAVEUR

des ANCIENS MILITAIRES MAROCAINS

- 1°/ — Le Dahir du 11 mars 1946 a exonéré de la taxe des prestations les anciens combattants ayant au moins un titre de guerre.
- 2°/ — A la demande expresse de la Résidence Générale, formulée dès 1945, le taux des pensions militaires indigènes d'ancienneté et d'invalidité vient d'être augmenté de 200 %. On espère que les traitements de la Médaille Militaire et de la Légion d'Honneur vont être affectés également d'un accroissement convenable.
- 3°/ — L'œuvre du « Livret de l'Absent » a fait distribuer à chaque ancien prisonnier une allocation spéciale de 4.000 Frs. Une somme totale de 9.884.000 Frs a été payée jusqu'ici aux marocains, anciens prisonniers de guerre.
- 4°/ — Une Commission vient de se réunir à la Direction de l'Intérieur pour l'attribution, aux anciens Combattants marocains, de terres domaniales, en application du Dahir du 16 mai 1939.

Les résultats obtenus en 1945 et 1946

I — ACTION INDIVIDUELLE

1945 (1)		1946 (2)	
Nombre total d'A.M.M. recensés au Maroc	Nombre total d'A.M.M. recasés (3)	Nombre total d'A.M.M. recensés	Nombre total d'A.M.M. recasés (3)
24.270	16.000	77.625 (4)	49.592 (5)

(1) — du 1er août au 31 décembre 1945.

(2) — y compris les résultats de 1945 et jusqu'en fin juin 1946. La centralisation des opérations en fin 1946 n'est pas encore achevée.

(3) — sous une forme ou sous une autre (retour à la terre, placement, commerce, artisanat, etc...) aussi bien dans les campagnes que dans les villes.

(4) — on prévoit plus de 85.000 anciens militaires en fin d'opérations qu'ils aient appartenu aux troupes régulières ou supplétives.

(5) — soit environ 65 % de recasés par rapport aux recensés. Les autres sont en cours de recasement; soit avec l'appui de l'Administration, soit par leurs propres moyens.

II — ACTION COLLECTIVE

Centres d'apprentissage ruraux

En 1945 — BIR KACEM (Rabat-banlieue)
FOUARAT (Port-Lyautey-Banlieue)

En 1946 — Créations nouvelles : TEDDERS (Cercle des Zemmour)
MEDIOUNA (Cercle du Hautt Ouerh)
FRININA (Circ. de Salé)

Jusqu'ici, l'ensemble de ces centres a dispensé un enseignement pratique à une moyenne de plus de 600 anciens militaires tout en les faisant vivre ainsi que leurs familles.

Ils ont reçu des salaires pour un total de près de 8 millions.

Le financement de ces centres, pour leur aménagement et leur fonctionnement s'élève à 18.245.000 frs attribués par le Fonds de Secours.

Lotissement d'A.M.M. Jusqu'en 1945, existaient ceux de Had Kourt, Zoumi, Mogador, Azilal, Azemmour, Safi, Kasba-Tadla, Taza, Guercif. Ils ont été développés à Mogador et Safi et étendus au Cercle de Tiznit, à la banlieue de Meknès et à Oued-Zem. Tous ces lotissements sont placés sous le régime du statut collectif.

NOTA. Centres d'apprentissage et lotissement représentent une superficie totale de plus de 5.500 Ha de terrains achetés et équipés par le Fonds de Secours qui a dépensé jusqu'à ce jour pour eux 38 millions 690.000 francs.

Chantiers d'assistance par le travail. (dans les grands centres urbains)

En 1945, environ 2.500.000 frs de salaires ont été payés aux intéressés sur les divers chantiers administratifs.

En 1946, plus de 10.000.000 au même titre. Pour sa part, le Fonds de Secours y a contribué pour un peu moins de 2 millions.

III — AIDES DIVERSES

Le Fonds de Secours a, en 1945 et 1946 :

- subventionné les maisons d'accueil pour grands invalides pour environ 500.000 francs.
- distribué 676.000 francs de secours non remboursables tant aux A.M.M. qu'à leurs familles.
- subventionné l'orphelinat d'Ahermoumou pour 1.500.000 francs.
- subventionné les Amitiés Africaines (Diar el Askri) pour 2.500.000 francs.

L'effort financier du Protectorat

Au 1er novembre 1946, les dépenses diverses du Fonds de Secours s'élèvent à 86.441.057 Frs, 45, dont:

- recasement individuel proprement dit (villes et campagnes) : 47.230.339,50
- éducation et rééducation : 30.458.675,00
- assistance sous toutes ses formes : 2.967.817,45
- frais généraux : 3.090.649,60
- contribution aux œuvres (notamment Diar el Askri) : 2.693.577,90

Total : 86.441.057,45

L'action individuelle requérant l'effort maximum à faire en matière de recasement dans les campagnes et, en partie, dans les villes, le Fonds de Se-

cours a épaulé l'action des S.I.P. et des Caisses Régionales par une avance, en 1946, de 30 millions à la Caisse Centrale de la Prévoyance Indigène, sur les 47.230.339 Frs, 50 ci-dessus.

De leur côté, sur leurs ressources propres, S.I.P. et Caisses Régionales ont mis à la disposition des Anciens Militaires Marocains un ensemble de prêts ressortissants comme suit :

EXERCICES	S.I.P.	Caisses Régionales	TOTAL
1945-1946	27.487.740 F	808.000 F	28.295.740 Frs
1946-47 (5 premiers mois)	12.227.000	1.283.000	13.510.000
Totaux	39.714.740	2.091.000	41.805.740

Si bien que, depuis le début de la démobilisation en août 1945 jusqu'à fin 1946, les anciens soldats au Maroc ont reçu, pour aider à leur recasement individuel, des avances en argent ou en nature (valeur convertie en deniers) s'élevant à un total général de :

$$30.000.000 + 41.805.740 = 71.805.740 \text{ francs}$$

Soit, à l'heure actuelle, une moyenne de 10.710 Frs par individu.

Tels sont les résultats pratiques obtenus par la politique du Protectorat en faveur des anciens militaires marocains jusqu'à ce jour et les moyens financiers mis en œuvre pour la soutenir.

Cette politique est à poursuivre en 1947 afin de faciliter la réintégration définitive du maximum des intéressés dans la communauté civile.

Basée dès son origine sur des considérations d'ordre politique, social et plus simplement humain, cette œuvre, dont l'envergure posait et pose encore au Gouvernement un problème délicat, se poursuit ainsi de façon satisfaisante.

Les services compétents comptent s'y consacrer encore avec l'aide déjà apportée et que ne ménageront pas, dans l'avenir, les diverses autorités administratives régionales et locales, les organisations officielles ou privées qui s'intéressent à ces questions.

Nos protégés, qui ont combattu pour la Libération de la Métropole, ont acquis, après la Victoire, des droits à la reconnaissance effective des pouvoirs publics. Ils ne sont pas oubliés. Ce qui a été déjà fait pour eux nous autorise à l'affirmer.

LA DÉMOGRAPHIE DES VILLES DU MAROC

Le Maroc n'a pas connu de recensement général de sa population depuis l'année 1936. Un dénombrement est actuellement en cours de réalisation, dont les résultats seront connus dans le courant de l'année 1947. Les seuls éléments d'ordre démographiques actuellement en notre possession sont basés sur le dépouillement des fichiers du ravitaillement où sont recensés les titres d'alimentation. Malgré le caractère approximatif de ces derniers renseignements, il paraît cependant intéressant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'évolution de la population urbaine du Maroc.

Le chiffre global de cette dernière est passé de 544.000 habitants en 1921 à 572.000 en 1926, 772.000 en 1931, 984.000 en 1936 et 1.500.000 en 1946. La proportion des habitants de ce pays demeurant dans un centre urbain est passée de 15,7 % en 1936 à 20,1 % en 1946. On assiste donc au Maroc à un phénomène de concentration urbaine, tout à fait conforme d'ailleurs à la ligne normale de l'évolution économique du pays, et plus particulièrement de son industrialisation.

La part des marocains dans cette population urbaine, qui n'était que de 85 % en 1936 (soit 821.000 habitants) est actuellement de 88 % (soit 1.250.000 habitants).

En 1917 le Maroc ne comprend qu'une ville de plus de 100.000 habitants : Fès, avec 105.800 habitants.

En 1926 il en comprend deux : Marrakech, avec 119.200 habitants et Fès avec 144.400 habitants.

En 1936, il en comptait désormais trois : Casablanca avec 257.400 habitants, Marrakech avec 190.300 habitants, et Fès avec 144.400 habitants.

En 1946 on peut considérer que le Maroc possédait six villes de plus de 100.000 habitants : Casablanca avec 515.000 h., Marrakech avec 239.100 h., Fès avec 224.400 h., Meknès avec 158.000 h., Rabat avec 152.100 h. et Oujda qui avec ses 83.400 habitants approche à grands pas, sous l'influence de sa position économique capitale, du chiffre de population qui fera d'elle une grande ville moderne.

Si le pourcentage de la population marocaine par rapport au total de la population est resté stationnaire dans les vieilles villes comme Marrakech (95 % environ et Fès (92 %), il s'est accru de manière appréciable et régulière dans toutes les autres grandes villes du Maroc :

à Casablanca (78 % en 1946 contre 72 % en 1936), à Meknès (85 % en 1946 contre 83 % en 1936), à Rabat (76 % en 1946 contre 68 % en 1936) à Oujda (72 % en 1946 contre 56 % en 1936).

Le développement urbain du Maroc est un des signes marquants qui montrent le pays engagé avec décision dans la voie du progrès moderne. Le pourcentage de la population musulmane, toujours de l'ordre de 80 %, dans l'ensemble de la population du Maroc, doit cependant nous rappeler la part essentielle que tient toujours la réalité rurale sous toutes ses formes dans tous les aspects, économiques, politiques et sociaux de la vie du pays.

C.C.

Situation démographique de 1917 à 1946

CASABLANCA

Années	Européens	Population marocaine			TOTAL Général
		Musulmans	Israélites	Total	
1917	37.500	35.000	10.000	45.000	82.500
1919	41.500	35.000	10.000	45.000	86.500
1920	39.380	35.000	15.000	50.000	89.380
1921	39.890	48.790	13.010	61.800	101.608
1926	44.984	52.134	19.490	71.624	106.608
1931	55.291	85.167	19.960	105.127	160.418
1936	72.762	146.062	38.606	184.668	257.430
1940	73.549	146.062	38.956	185.018	258.567
1942	132.450	323.542	55.357	378.899	511.349
1943	129.500	318.526	56.075	374.601	504.101
1944	122.500	335.933	57.103	393.036	515.536
1945	133.713	339.512	58.052	397.564	531.277
1946	120.000	335.000	60.000	395.000	515.000

MARRAKECH

Années	Européens	Population marocaine			TOTAL Général
		Musulmans	Israélites	Total	
1917	1.415	80.000	18.000	98.000	99.415
1919	1.447	100.000	18.000	118.000	119.447
1920	1.750	85.000	18.000	103.000	104.750
1921	1.956	126.875	12.718	137.918	139.874
1926	3.652	132.893	11.043	225.832	149.263
1931	6.379	164.727	21.607	186.334	192.713
1936	6.849	157.819	25.646	183.465	190.314
1940	6.702	158.229	25.646	183.875	190.577
1942	12.511	188.488	16.528	205.016	217.527
1943	13.163	188.488	17.043	205.531	218.694
1944	15.575	198.093	17.225	215.318	230.893
1945	13.610	216.033	17.120	233.153	246.763
1946	13.341	208.832	17.000	225.832	239.173

FEZ

Années	Européens	Population marocaine			TOTAL Général
		Musulmans	Israélites	Total	
1917	855	95.000	10.000	105.000	105.855
1919	855	95.000	10.000	105.000	105.855
1920	1.439	100.000	7.750	107.750	109.189
1921	2.222	60.639	7.684	68.323	70.545
1926	3.359	70.060	7.553	77.613	81.172
1931	9.641	90.379	7.826	98.205	107.846
1936	9.623	124.294	10.507	134.801	144.424
1940					
1942	21.852	192.998	13.270	206.268	228.120
1943	22.842	174.000	13.453	187.453	210.295
1944	25.942	181.360	13.960	195.320	221.262
1945	15.599	191.544	14.303	205.847	224.496
1946	17.411	193.052	14.033	207.085	224.446

MEKNES

Années	Européens	Population marocaine			TOTAL Général
		Musulmans	Israélites	Total	
1917	1.265	30.000	5.500	35.500	36.765
1919	1.265	30.000	5.500	35.500	36.765
1920	2.202	29.740	5.405	35.145	37.347
1921	2.622	28.207	5.763	33.970	36.592
1926	4.923	18.682	6.325	25.007	29.930
1931	9.945	36.466	7.745	44.211	54.156
1936	12.310	52.871	9.521	62.392	74.702
1940	12.750	52.871	9.510	62.381	75.131
1942	25.115	103.000	12.000	115.000	140.115
1943	23.274	97.978	11.780	109.758	153.032
1944	25.432	110.000	12.119	122.119	147.551
1945	27.240	116.985	12.500	129.485	156.725
1946	23.691	121.198	13.095	134.293	157.984

RABAT

Années	Européens	Population marocaine			TOTAL Général
		Musulmans	Israélites	Total	
1917	9.748	24.000	3.800	27.800	37.548
1919	9.748	24.000	3.800	27.800	37.548
1920	6.468	22.675	3.310	25.985	32.453
1921	9.226	18.723	3.004	21.727	30.953
1926	13.916	20.452	3.676	24.128	38.044
1931	20.802	27.986	4.218	32.204	53.006
1936	26.256	50.425	6.698	57.123	83.379
1940	26.598	50.425	6.675	57.100	83.698
1942	45.530	85.178	9.620	94.798	140.328
1943	47.432	97.654	10.757	108.411	155.843
1944	49.018	99.278	9.133	108.411	157.429
1945	42.739	101.810	9.776	111.586	154.325
1946	37.927	104.153	10.037	114.190	152.117

OUJDA

Années	Européens	Population marocaine			TOTAL Général
		Musulmans	Israélites	Total	
1917	4.150	12.000	2.000	14.000	18.150
1919	4.150	12.000	2.000	14.000	18.150
1920					
1921	6.788	14.154	1.391	15.545	22.333
1926	8.780	9.750	1.445	11.196	19.976
1931	14.383	13.164	1.890	15.054	29.437
1936	15.277	17.208	2.038	19.246	34.523
1940					
1942	13.478	52.635	5.667	58.302	71.780
1943	19.541	51.369	3.502	54.871	74.412
1944	20.586	55.285	3.510	58.795	79.381
1945	25.839	59.879	3.617	63.496	89.335
1946	23.631	56.430	3.339	59.769	83.400